Case FRC 27660

MÉMOIRE

Lu par M. Necker, premier Miniſtre des Finances, à l'Assemblée Nationale, le 14 Novebre 1789, & imprimé par ſes ordres.

Messieurs,

C'eſt une pénible ſituation pour moi que d'avoir ſi ſouvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des Finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaiſirs dans cette adminiſtration, depuis l'inſtant où je l'ai repriſe au mois d'Août de l'année derniere.

Le diſcrédit général à cette époque, l'exiſtence d'un déficit immenſe, & l'extrême pénurie du Tréſor royal ont déployé devant moi les premiers obſtacles. Cependant les revenus de l'Etat étoient

THE NEWBERRY LIBRARY

au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualité usitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuse disette des subsistances, dont nous étions menacés, & l'on ne soupçonnoit pas les malheureux événemens qui ont contrarié la perception des droits & des impôts, & qui, en jetant l'alarme dans les esprits, ont détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait disparoître, à-la-fois, l'argent & la confiance. Un avenir favorable se présente à nos regards, mais il n'est embrassé que par l'espérance, & les affaires de Finances n'en éprouvent point encore la salutaire influence.

L'Assemblée Nationale, de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes dispositions pour l'encouragement du crédit, & pour le rétablissement de l'ordre dans les Finances. Par l'une, elle assure, à commencer du premier Janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes, & par l'autre, elle autorise une contribution patriotique, dont elle a présumé que le produit pourroit être équivalent aux besoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immense difficulté reste à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des ressources graduelles, puisque le dernier terme

de paiement s'étend jusqu'au premier Avril 1792.

Cependant les besoins sont instans, & l'état du crédit, en ces momens critiques, n'offre aucun secours sur lequel on puisse solidement compter.

L'Assemblée Nationale verra, par le tableau annexé à ce mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la caisse d'escompte, pour le 31 Décembre, les besoins de cette année s'éléveroient à 90 millions, mais les anticipations sont fort diminuées.

Les dépenses extraordinaires pour l'année prochaine peuvent être évaluées à environ 80 millions, & l'on vous en remettra l'apperçu.

Mais le besoin seroit plus grand, si, à commencer du premier Janvier prochain, l'équilibre entre les revenus & les dépenses n'étoit pas encore établi dans son entier.

Si le remplacement de la diminution du produit, sur la gabelle, n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du premier Janvier prochain.

Si le paiement de l'année ordinaire des droits & des impositions essuyoit des retards.

Si les anticipations sur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvelées complétement.

On ne peut donc encore, en cet inftant, déterminer, d'une maniere pofitive, quel fera le fecours extraordinaire, indifpenfable, pour fuppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'année 1790. C'eft être modéré que de le fuppofer de 80 millions, & perfonne ne peut en répondre avec certitude, au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc 80 millions à ajouter au moins aux 90 qui font néceffaires pour achever le fervice de cette année, & s'acquitter avec la Caiffe d'Efcompte.

Secours total à trouver, 170 millions.

Cependant pour fe faire une jufte idée de la difficulté des circonftances, il ne fuffit pas d'arrêter fon attention fur l'embarras du Tréfor Royal; il faut encore porter fes regards fur la fituation de la Caiffe d'Efcompte, établiffement étroitement lié avec la chofe publique, & avec les finances en particulier.

Cet établiffement a rendu les plus grands fervices au Commerce, & les fecours que les Finances en ont reçu depuis quelque temps, ont été auffi importans que néceffaires. Il n'en réfulteroit aucun inconvénient pour la Caiffe d'Efcompte, fi l'Etat avoit des moyens fuffifans pour la rembourfer aux

époques convenues ; mais un grand diſcrédit ayant pris la place des reſſources, dont un nouvel ordre de choſes avoit donné l'eſpérance, il devient impoſſible, ſans de nouveaux moyens de remplir les engagemens contractés avec la Caiſſe d'Eſcompte, engagemens qui ſont partie des beſoins extraordinaires de cette année.

La ſituation de la Caiſſe d'Eſcompte n'eſt pas ſeulement critique, en raiſon des avances qu'elle a faites au Gouvernement ; elle participe, comme le Tréſor Royal, comme tout le Commerce, comme la France entiere, aux inconvéniens majeurs qui réſultent de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je dois répéter ici ce que j'ai dit dans une autre occaſion ſur les cauſes de cette rareté. Et d'abord elle a toujours été éprouvée dans les temps d'alarmes & dans les importantes criſes des Empires ; chacun, incertain des réſultats d'un grand trouble, ou ſimplement d'une révolution majeure, reſſerre ſon argent, & attend, pour en diſpoſer, que les événemens ſe calment ou s'éclairciſſent. Il y a de plus aujourd'hui, des circonſtances particulieres qui concourent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de Commerce avec les pays étrangers, balance toujours favorable à la France, eſt dé-

rangée par diverſes cauſes. Nous avons importé cette année des quantités immenſes de blés, & nous demandons encore aux pays Etrangers de nouveaux ſecours ; notre traité de Commerce avec l'Angleterre nous rend débiteurs, envers ce Royaume, d'une ſomme de marchandiſes manufacturées que nos propres fabriques fourniſſoient autrefois.

Les Etrangers, intimidés par nos circonſtances, s'éloignent de nos fonds publics, & au lieu d'y employer annuellement une portion de leurs capitaux, pluſieurs, depuis quelque temps, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous ſommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers ſont détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France, & nous avons perdu, pour un temps, l'introduction de numéraire que leurs grandes dépenſes dans le Royaume occaſionnoient.

Enfin, ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie, une émigration prodigieuſe, toute compoſée de gens riches ou aiſés, attire dans l'Etranger, non-ſeulement des fonds proportionnés aux dépenſes

des Citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux diſponibles.

Je dois citer encore une cauſe de la rareté de l'argent, non pas dans le Royaume, mais dans la circulation : c'eſt le retard du paiement des impôts, retard qui retient inutilement dans une multitude de mains, les eſpeces qui doivent ſervir aux dépenſes publiques, & ſe diviſer enſuite de nouveau par les conſommations.

Enfin, les temps de diviſion, les temps où l'eſprit de parti ſe déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois aux ſéqueſtres de l'argent, par le ſeul déſir de gêner la circulation & de produire un embarras qui amene un ſurcroît de confuſion, propre à changer la ſituation des affaires & la ſcene des événemens. Il exiſte donc une grande diverſité de cauſes particulieres, qui, avec les cauſes générales, concourent à la rareté du numéraire, rareté qui s'accroît enſuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée néceſſaire, engage ceux qui en ont à ſe ménager une double proviſion.

Faiſons maintenant le réſumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un ſecours extraordinaire de 170

millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice de l'année prochaine, & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'Eſcompte, édifice ébranlé & prêt à tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou, ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les finances & les affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on a tirés, il faut ſe propoſer un deſſein plus difficile encore à remplir, celui d'être juſte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de caiſſe.

Il faut encore s'occuper d'accélerer le paiement des rentes ſur l'Hôtel de Ville, & parvenir, d'ici à une époque peu éloignée, à les remettre au moins aſſez au courant, pour n'avoir plus qu'un ſemeſtre en arriere, & pour aſſurer les paiemens à l'avenir de la maniere la plus réguliere.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'eſt de ſe préſerver, s'il eſt poſſible, des funeſtes effets de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord que, ſelon mes lumieres, toutes ces entrepriſes ſont impoſſibles à exécuter ſans inconvéniens, & qu'ainſi nulle propoſition ne

peut

peut être jugée parfaitement bonne en elle-même le mérite de celle qui ſera préférée dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en paſſant, le grand malheur des Miniſtres, en des temps ſi difficiles, c'eſt d'avoir preſque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens, non pas à faire un bien complet & manifeſte, mais à adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonſtances le parti le moins déſavantageux; ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompenſe de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le réſultat avec les idées de perfection que chacun ſe forme ſi facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a eu le bonheur d'éviter : mais cette comparaiſon, ce rapprochement, peu de gens ſont tentés de le faire, car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle maniere je penſe qu'on peut ſe tirer, au moins paſſablement, des difficultés actuelles : vous jugerez, Meſſieurs, de ce moyen; vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en préſente un meilleur, comme il eſt très-poſſible, je ſerai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour-propre d'auteur ſeroit

aujourd'hui, de tous les ſentimens, le plus miſérable ; nous ſommes tous ſous le poids des circonſtances, où le déſir de ſauver la choſe publique eſt devenu le ſeul véritable intérêt particulier, en même-temps qu'il doit être la ſeule paſſion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeler, Meſſieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez beſoin pour cette année & la ſuivante, ſont au moins de 170 millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit poſſible de trouver, par la voie ordinaire des emprunts, une ſomme auſſi conſidérable, ſomme encore ſuſceptible d'accroiſſement par les motifs dont j'ai fait mention ; & il m'a paru, qu'en ces momens d'alarmes & de diſcrédit, l'on eſſayeroit en vain d'y réuſſir, même en ſe ſoumettant à un intérêt uſuraire. Cependant, un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la ſomme des impôts, & rendroit plus difficile l'établiſſement d'un équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, diſpoſition ſi néceſſaire, & ſur laquelle l'ordre entier des finances doit conſtamment repoſer.

J'ai réfléchi enſuite ſur la maniere très-ſimple de ſe tirer de toute eſpece d'embarras, & que pluſieurs perſonnes propoſent aujourd'hui, celle de

créer, par forme de papier-monnoie, remboursable ou non remboursable, une somme de billets d'Etat, non-seulement proportionnée aux besoins de cette année & de l'année prochaine, mais suffisante encore pour liquider tous les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dus par les départemens, tous les effets dont le remboursement a été suspendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On étoindroit encore, avec ces billets, tous ceux de la Caisse d'escompte; on s'acquitteroit de même des capitaux dus par l'Etat aux Actionnaires; & de cette maniere, enfin, par une opération d'une vaste étendue, on résoudroit, en un moment, toutes les difficultés de finance.

Mais si les circonstances uniques où la France & les finances se trouvent, mettent dans la nécessité de se servir de billets qui ne soient pas convertibles en argent, à volonté, il me semble que bien loin d'user immodérément de cette ressource, il faut s'appliquer à la resserrer dans les plus étroites limites; il faut que la somme des billets en circulation soit restreinte aux besoins les plus pressés & les plus indispensables; il faut encore accélérer, par tous les moyens possibles, le terme de leur durée, enfin, pour ménager la confiance, il convient de

ſe rapprocher des uſages auxquels le crédit eſt attaché par les effets puiſſans de l'habitude.

Tel eſt le but, Meſſieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ces combinaiſons; & ſi vous penſiez différemment, il vous ſeroit facile d'adopter un ſyſtême plus étendu; car rien n'eſt plus aiſé, rien n'eſt plus commode en commençant, que la création pure & ſimple d'une quantité de billets d'Etat proportionnée à toutes les dépenſes auxquelles on vondroit ſatisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caiſſe d'eſcompte ſeroit convertie en Banque nationale.

On accorderoit à cet établiſſement un privilege pour dix, vingt ou trente ans, à votre choix.

Le nombre de ſes adminiſtrateurs ſeroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires, & ſix ou huit de ces Adminiſtrateurs devroient être néceſſairement choſis parmi des perſonnes abſolument étrangeres aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque des Commiſſaires nom-

més par vous, Meſſieurs, veilleroit ſur la partie de la geſtion des Adminiſtrateurs de la Banque nationale, qui intéreſſeroit la confiance publique.

Tous les ſtatuts concernant l'Adminiſtration intérieure de la Caiſſe d'eſcompte feroit revus & diſcutés; & le réſultat de cet examen, conſenti par les actionnaires, & revêtu d'une ſanction légale, formeroit le Reglement applicable à l'Adminiſtration de la Banque nationale.

La ſomme des billets de Caiſſe mis ſucceſſivement en circulation, feroit fixée à 240 millions.

La Nation par un décret ſpécial de votre part, ſanctionné de Sa Majeſté, feroit caution de ces billets.

Ils feroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende, ces mots: *Garantie nationale.*

Ce timbre feroit appoſé par vos Commiſſaires ſur une quantité quelconque de billets, dont il feroit tenu regiſtre, & dont la ſomme totale ne pourroit jamais excéder 240 millions.

Ces billets, conformément aux diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 18 Août 1788, pour les billets de la Caiſſe d'eſcompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caiſſes royales & particulieres de Paris.

Vous déciderez, Meſſieurs, ſi cette diſpoſition

peut être rendue générale, ſoit par l'effet d'un Décret de votre part, ſoit par un acquieſcement libre de la part des principale villes du Royaume.

Voilà les premieres conditions du projet que je ſoumets à votre conſidération.

Il faut maintenant que je m'arrête ſur les parties de ce plan, dont la diſcuſſion eſt la plu-importante, & je vais commencer par les indiquer.

1°. Le fonds capital à l'avenir de la Caiſſe d'eſcompte convertie en banque nationale.

2°. L'emploi des fonds de la banque nationale.

3°. Comment l'Etat ne courroit aucun riſque, en ſe portant caution de 240 millions de billets de Caiſſe en circulation.

4°. Avantages que les finances de l'Etat tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

5° Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

6°. Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque nationale contre ſes avances.

7°. Calcul ſur le profit des actions.

8°. Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications.

ARTICLE PREMIER.

Le fonds capital de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque nationale.

Le capital de la Caiſſe d'eſcompte eſt aujourd'hui compoſé de 30 millions circulans dans ſes affaires, & de 70 millions dépoſés par les Actionnaires au Tréſor Royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, 100 millions de capital appartenant à vingt-cinq mille actions, à raiſon de quatre mille francs par action.

Je propoſerois maintenant que ce capital fût augmenté de 50 millions, par une création de 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, & faiſant, à quatre mille francs par action, la ſuſdite ſomme de 50 millions.

Le nombre total des actions ſe trouveroit ainſi de 37,500, leſquelles, à raiſon de quatre mille francs par action, formeroient un capital de 150 millions.

Ces 150 millions deviendroient la premiere caution des 240 millions de billets de caiſſe, qui ſeroient ſucceſſivement mis en circulation.

La feconde caution dériveroit de tous les effets pris à efcompte par la Banque nationale, & leur fomme feroit néceffairement égale à la totalité des billets de caiffe, puifqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en paiement des effets fur lefquels la Banque nationale auroit fait des avances par forme d'efcompte.

Enfin la troifieme caution des billets de caiffe, & la plus importante de toutes, feroit la garantie pleine & entiere de la Nation même, & je montrerai bientôt que cette garantie n'expoferoit l'Etat à aucune efpece de rifque.

Art. II.

Emploi des fonds de la Banque nationale.

On a vu que le capital de la banque nationale fe monteroit à 150 millions.

La banque auroit la faculté de délivrer des billets de caiffe jufqu'à la concurrence de 240 millions.

C'est donc en tout 390 millions dont la banque nationale auroit la difpofition; mais dans cette fomme font compris les 70 millions qui ont été prêtés à l'Etat en 1787 : ainfi, c'eft 320 millions feulement dont il eft néceffaire d'indiquer l'emploi.

Voici

Voici mon idée à cet égard.

170 millions feroient avancés à l'Etat contre des affignations ou refcriptions fur le produit d'un récouvrement certain, ainfi qu'il fera expliqué dans la fuite.

80 millions feroient deftinés aux efcomptes des lettres de change de commerce.

70 millions feroient deftinés aux fonds de caiffe qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

320 millions.

En tout, comme on voit, 320 millions, fomme égale précifément aux fonds de commerce & aux billets de la banque en circulation.

Art. III.

Comment l'Etat ne courroit aucun rifque, en fe portant caution des 240 millions de billets de caiffe en circulation.

On l'apperçoit d'un coup d'œil.

Les avances que la Banque nationale s'obligeroit de faire à l'Etat, contre des refcriptions ou affignations fur les deniers publics, fe monteroient, comme on vient de l'indiquer, à 170 millions.

Le Tréfor-Royal eft dépofitaire depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de 70 millions appartenant aux Actionnaires, ci 70 millions.

En tout 240 millions, ſomme équivalente à celle des billets de caiſſe en circulation; ainſi, la Nation, en ſe portant caution de ces billets, garantiroit uniquement ſa propre dette.

ART. IV.

Avantages que les Finances de l'Etat tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

ON exigeroit deux conditions de la banque nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de 70 millions entre les mains du Roi depuis l'année 1787, ſeroit réduit de cinq, à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance, en billets de caiſſe, & ſur des reſcriptions payables en 1791, ſeroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainſi, indépendamment d'une réduction ſur l'intérêt des 70 millions, dont la caiſſe d'eſcompte eſt créanciere depuis 1787, l'Etat obtiendroit un ſecours de 170 millions à un très-petit intérêt, & cela dans un temps où, de toute autre maniere, il ne pourroit trouver une foible portion de cette ſomme, même en ſe déterminant aux plus grands ſacrifices.

Art. V.

Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

Les fonds employés dans ce moment par la caiſſe d'eſcompte, en lettres de change de la banque & du commerce, ne ſe montent qu'à 46 millions.

On a propoſé, comme on l'a vu, de deſtiner à ces lettres de change un capital de 80 millions; ainſi, du moment que vous auriez donné votre approbation au projet général dont il eſt ici queſtion, on procureroit à la Banque, au Commerce du Royaume, & aux entrepriſes utiles, de nouveaux ſecours qui lui ſont très-néceſſaires. Il y a ſur-tout pluſieurs maiſons gênées par les avances qu'elles ont faites ſur des fonds publics, & qui ne pouvant ſe rembourſer par la vente de ces fonds, faute d'acheteurs à des prix tolérables, ſe trouvent en ce moment dans un pénible embarras. D'autres ayant compté ſur des rembourſemens qui ont été ſuſpendus au commencement d'Août 1788, mériteroient d'obtenir des ſecours, en attendant qu'on puiſſe prendre, à l'égard des effets dont ils ſont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur, & à en faciliter la

négociation. On ne peut donc douter qu'un accroiſſement d'eſcompte en faveur du Commerce ne produiſît le plus grand bien.

ART. VI.

Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque nationale contre ſes avances.

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite qui doivent être la regle de conduite d'une Nation, que les aſſignations ou reſcriptions ſur leſquelles la Banque Nationale fera des avances au Gouvernement, ſoient dirigées non-ſeulement ſur un recouvrement réel, mais encore ſur un recouvrement dont le produit ne ſoit ni engagé par d'autres aſſignats, ni néceſſaire même aux dépenſes fixes de l'Etat.

Je vous propoſerois donc, Meſſieurs, d'inſtituer un Receveur particulier, entre les mains duquel ſeroient verſés tous les fonds extraordinaires qui proviendront, ſoit de la contribution patriotique, ſoit des biens fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente ſeroit déterminée, ſoit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation ou le rachat ſeroit pareillement preſcrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Tréforerie particulere, & je vous propoferois d'autorifer les Adminiftrateurs du Tréfor royal, ou tels Commiffaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des refcriptions fur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'extraordinaire*. Ces refcriptions, égales en fomme à l'avance qui feroit fournie par la Banque nationale, devroient porter fur les deniers extraordinaires qui feront perçus, à commencer du premier Janvier 1791. Et comme il convient que ces refcriptions puiffent au befoin être négociées par la Banque nationale, il feroit néceffaire de leur donner un terme fixe; & je propoferois qu'elles fuffent divifées, à raifon de dix millions par mois, à commencer de Janvier 1791, jufques en Mai 1792; ce qui feroit en tout 170 millions.

On ne peut guere douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réunis aux autres recouvremens qui naîtront de vos difpofitions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clergé, ne foient plus que fuffifans pour répondre à l'avance de la Banque nationale. Mais il eft effentiel, Meffieurs, pour le

crédit, qu'une commiſſion de votre choix, s'occupe activement & ſans retard de manifeſter & de faire valoir ces diverſes reſſources. Cependant, comme il ne faut aucune eſpece d'incertitude ſur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous priſſiez la réſolution de pourvoir, par un emprunt, au ſupplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des reſcriptions fournies ſur le Receveur de *l'extraordinaire*.

Il y a toute apparence qu'il ne ſera pas néceſſaire d'y recourir; mais s'il le falloit, pour une portion du rembourſement promis à la Banque nationale, l'état très-vraiſemblable du crédit en 1791 vous donneroit le moyen d'y réuſſir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réſerver en entier, pour les beſoins de 1790, tous les fonds qui ſeront verſés au Receveur de *l'extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que ſi cependant il y avoit un ſuperflu, il ſeroit également appliqué à la libération de la dette de l'Etat envers la Banque nationale.

ART. VII.

Calcul ſur le profit des actions.

ON exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de 170 millions, à trois pour cent; on demande que l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787, ſoit réduit de 5 à 4 pour cent; on veut de plus que la Banque nationale ait en numéraire réel un capital oiſif de 70 millions. Voilà beaucoup d'exigeances; il eſt donc néceſſaire de montrer qu'avec ces conditions remplies, le bénéfice des actions ſera ſuffiſant. En voici le calcul très-ſimple.

Rappelons-nous que le capital de la Banque nationale ſera de 150 millions; ſavoir :

70 millions; le dépôt fait au Tréſor-Royal en 1787.

30 millions placés actuellement dans le commerce de la caiſſe d'eſcompte.

50 millions; ſupplément de fonds qui réſultera du produit des nouvelles actions.

---

150 millions.

En tout. . . . . 150,000,000 liv.

Il faut ajouter à cette ſomme

De l'autre part. . . .	150,000,000 liv.
les billets de caiſſe dont elle ſe ſervira comme argent, & qui feroient fixés à. . . .	240,000,000
Total.	390,000,000 liv.

Réſumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette ſomme.

70 millions deſtinés à un fonds de caiſſe habituel en numéraire effectif, ne produira rien, ci.	0,000,000
70 millions, le dépôt entre les mains du Roi depuis 1787, produiront annuellement, à quatre pout cent.	2,800,000
170 millions, avances aux Finances de l'Etat contre des valeurs à terme, produiront, à trois pour cent.	5,100,000
80 millions employés à l'eſcompte des lettres de change du commerce à quatre pour cent.	3,200,000
Total.	11,100,000 liv.

Il faut en déduire, pour les

Ci-contre , ...	11,100,000 liv.
frais de manutention de la Banque nationale & pour les pertes inévitables.	600,000
Restera par an.	10,500,000 liv.

Lesquels 10,500,000 livres feroient précisément l'intérêt à sept pour cent du fonds capital de la banque nationale, puisque nous avons montré que ce fonds capital seroit de 150 millions.

Un tel intérêt paroîtra suffisant, mais on ne l'estimera pas trop fort, si l'on fait attention qu'il est ici question d'une affaire de commerce à laquelle des peines d'administration & des hasards sont attachés. D'ailleurs, on doit considérer qu'aujourd'hui l'Etat ne trouveroit d'aucune manière une telle somme, même à cet intérêt; il faudra donc être fort content si, à l'abri d'un bénéfice modéré assuré aux actions de la Banque nationale, l'Etat se procure 170 millions à 3 pour cent, & une réduction d'un cinquième sur l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787.

Il est important de faire observer que cet intérêt de sept pour cent, assuré; selon le calcul ci-dessus, au capital des actions, est cependant susceptible d'accroissement & de diminution.

Il est susceptible d'accroissement, parce qu'indé-

pendamment des deux cent quarante millions de billets que la Banque nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caiſſe de toutes les perſonnes qui la choiſiroient librement pour dépoſitaire. C'eſt aujourd'hui un des bénéfices de la Caiſſe d'eſcompte, & ce bénéfice ne conſiſte pas dans aucune rétribution qui lui ſoit accordée pour ce genre de ſervice, mais dans les jouiſſances de fonds qui réſultent néceſſairement d'une pareille manutention ; & comme la Banque nationale réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complète, il eſt naturel de préſumer qu'inſenſiblement toutes les perſonnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépoſitaire aſſuré pendant leur abſence ; enfin, d'autres particuliers encore, par différens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un caiſſier auſſi poſitivement sûr & fidèle que la Banque nationale.

Ce n'eſt pas tout ; la Banque nationale devroit pareillement ſervir de caiſſier au Tréſor-Royal & au Receveur de l'extraordinaire qu'on vous a propoſé d'inſtituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs de deniers publics. Mais on propoſeroit à l'Aſſemblée Nationale, de valider par un Décret formel une des diſpoſitions conſtitutives de la Caiſſe d'eſcompte actuelle ; c'eſt de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'au-

cune compagnie, un ſeul denier au-delà de leurs fonds en dépôt ; ainſi les relations étendues de la Banque nationale ne l'expoſeroient jamais à la moindre perte, & lui procureroient ſeulement un bénéfice quelconque, provenant des jouiſſances de fonds. L'on doit obſerver que ces jouiſſances, ne fuſſent-elles que de 20 millions (& la caiſſe ſeule du Tréſor-Royal les procureroit dans les temps ordinaires), il en réſulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt ſur le capital des actions.

Enfin, la Banque nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépoſitaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fuſſent placés entre ſes mains ; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il ſeroit convenable de s'écarter de la règle générale & d'impoſer à la Banque nationale l'obligation de bonifier, ſur cette partie de fonds un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce ſeroit un avantage eſſentiel pour les dépoſitaires de ce genre, & dont juſqu'à préſent, ils n'ont jamais pu jouir, puiſque leurs deniers reſtoient ſans produit pendant toute la durée du ſéqueſtre.

Le bénéfice des jouiſſances de fonds pour la Banque nationale ne pourroit avoir lieu que ſucceſſivement ; car juſqu'à l'époque où les paye-

mens en argent & à bureau ouvert, pourroient être établis, il conviendroit de conserver dans la Banque une somme de billets de caisse, précisément égale à la somme totale des dépôts. Ce seroit assez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être considérablement, la somme des billets en circulation.

On a calculé, à quatre pour cent par an, le bénéfice que la Banque nationale retireroit de la partie de ses fonds, appliquée aux escomptes des lettres-de-change de commerce; mais il lui seroit permis comme aujourd'hui, de fixer le prix des escomptes à quatre & demi pour cent, lorsque le terme des lettres-de-change excéderoit deux mois, & même à cinq lorsque les avances de la Banque nationale auroient lieu sur des effets de quatre à six mois, avec nantissement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux; mais leur bénéfice, bien loin d'être pris sur la fortune de l'Etat, se conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des actions de la Banque nationale, se présentera sans doute à l'esprit, & il est important de la résoudre. Ce bénéfice doit reposer sur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puisque, sans une telle condition, la

Banque nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une somme de 240 millions en billets de caisse, & que cependant le bénéfice de ses Actionnaires est calculé sur une pareille supposition.

Il est sûr que le placement d'une somme de 240 millions en effets de commerce, seroit très-difficile ; & en y destinant 80 millions, comme je l'ai proposé, c'est peut-être assez dans les temps ordinaires. Mais il est une manière très-simple d'assurer un emploi permanent aux fonds disponibles de la Banque nationale ; il suffiroit de lui promettre qu'après le remboursement de son avance extraordinaire, elle seroit chargée du service courant des anticipations, & qu'elle en seroit même chargée seule, de manière qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-simple d'occuper les fonds dont la Banque nationale pourra disposer, & l'Etat y gagneroit beaucoup, puisqu'il auroit à trois pour cent des avances qui lui coutent plus de six aujourd'hui.

La Banque nationale, lorsqu'elle le desiroit, pour diminuer la masse de ses billets de caisse en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les rescriptions qui lui seroient délivrées par le Gouvernement ; & le préjudice qui pourroit résulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le Trésor public. Je crois néanmoins que, passé la première année, les

chances d'augmentation de profit pour la Banque nationale, feront beaucoup plus grandes que les chances de diminution ; ainfi ne verrois-je aucun inconvénient à propofer que l'Affemblée Nationale garantît aux actions de la Banque un intérêt de fix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédans fept pour cent, appartînt à l'Etat.

On a vu, au refte, qu'en faifant le calcul du bénéfice des actions, j'ai compté fur 70 millions de fonds oififs en numéraire réel : cette fomme comparée à 240 millions de billets de caiffe, approche du tiers de ce dernier capital ; il y a donc toute apparence que le fonds de 70 millions une fois formé, fuffiroit conftamment à la circulation des billets de caiffe ; l'expérience prouve cette conjecture, & elle n'a fouffert d'exception que dans les temps de difcredit général, temps qui ne reviendront pas avec le nouvel ordre des chofes, près à fe développer, puifque les finances de l'Etat feront au grand jour, puifque l'équilibre entre les revenus & les dépenfes fixes fera maintenu conftamment, & que toutes les bafes du crédit feront indeftructibles.

Art. VIII.

Les moyens qui peuvent faciliter la levée des 12,500 actions nouvelles.

Je propoſerois d'abord que ces 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, fuſſent diviſées en demi, & en quarts d'actions, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes.

L'action entière étant de 4000 liv. en capital, la demi-action ſeroit de 2000 livres, & le quart d'action de 1000 livres.

On auroit pour attrait la garantie Nationale d'un intérêt de ſix pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de ſept pour cent, ſuſceptible d'amélioration; enfin, ces avantages ſeroient réunis à la ſûreté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, eſpérer de trouver des acquéreurs au prix de 4000 liv. pour l'action entière, tant que le cours des anciennes actions ſur la place ne s'élèvera pas; mais on doit s'attendre à une hauſſe plus ou moins prochaine, ſi la caiſſe d'eſcompte eſt convertie dans une Banque Nationale, conformément au plan que je viens de mettre ſous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du premier Jan-

vier prochain, feroit, dévolu à la Banque nationale, ne devroit être réparti aux anciennes actions actuellement exiftantes, qu'en raifon de la quotité qui leur feroit revenue, fi ces nouvelles actions étoient levées, & le furplus feroit réfervé à celles-ci par forme de bénéfice anticipé. Un tel arrangement, qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles actions, affureroit au moins qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard on s'empreſſeroit de les acquérir, & l'on doit remarquer que la difpofition propofée ne cauferoit aucun préjudice aux anciennes actions, puifque la mife des actions nouvelles étant deftinée à compofer le fonds mort de la Banque nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette banque fera le même avant ou après la levée des nouvelles actions.

On aura encore un moyen de hâter, quand il en fera temps, l'acquifition de ces actions. Il eft un grand nombre de perfonnes qui prennent un jufte intérêt au rétabliſſement entier du crédit & à la reprife des paiemens de la Caiſſe d'efcompte, dorénavant la Banque nationale, & l'on feroit peut-être un grand effort pour atteindre à ce but, fi l'on étoit sûr d'un fuccès complet; il feroit donc à propos, en choififfant bien le moment, d'ouvrir une foufcription pour les nouvelles actions, laquelle ne feroit valable qu'à l'époque où

cette

cette souscription seroit entièrement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de simples dépôts d'argent; toujours dans la vue de completter entre les mains de la banque nationale un capital en numéraire effectif de 60 à 70 millions.

Enfin, comme c'est moins d'une somme d'argent réel constamment en caisse dont on a besoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque nationale pour une somme plus forte qu'à l'ordinaire, il seroit possible de faire avec les maisons de Banque & de Commerce, & avec des particuliers, une convention d'après laquelle, au lieu d'une mise effective proportionnée au capital des actions nouvelles, on s'engageroit seulement de remettre à la Banque nationale telle somme en argent réel à sa première réquisition, ou tant de jours après l'avertissement.

Le Trésor royal, sitôt que les circonstances le lui permettront, accroîteroit aussi de tous ses efforts le numéraire de la Banque nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels nécessaires pour répondre à sa circulation en billets.

On dira peut-être que malgré cette réunion de moyens, si long-temps que les billets de la caisse de la Banque ne seront pas tous converfibles en argent à volonté, ils ne seront pas en crédit,

mais ceux de la Caiſſe d'eſcompte le ſont encore malgré l'obligation où elle s'eſt trouvée de ne payer qu'un à un les billets de 1000 francs ; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque nationale, celui d'être inſtitués & cautionnés par la Nation.

J'irai plus loin, je ne ſais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout-à-coup dans la Banque nationale la ſomme de numéraire effectif néceſſaire pour ouvrir ſans réſerve & ſans diſtinction le payement des billets de caiſſe en circulation ; car, dans un temps de criſe & d'alarme, le dirai-je encore, dans un temps de cabale & de paſſions, il y auroit du riſque à ouvrir ſans limites le payement des billets de caiſſe, même en ayant une ſomme de numéraire effectif, équivalente au quart & au-delà des billets en circulation. Pluſieurs motifs, dans les circonſtances où nous ſommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiſeroient la banque nationale en peu de temps, & il eſt peut-être préférable que toute l'étendue de ſes moyens s'établiſſe dans un moment plus calme, afin qu'on ſoit ſolidement à l'abri de toute convulſion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paie pas ſes billets de caiſſe à bureau ouvert & en argent comptant, doit y être contrainte : cette

idée eſt exagérée ; car puiſque le bénéfice de toute eſpèce de banque publique provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif que de billets en circulation, on peut toujours ſuppoſer une affluence de demandes d'argent qui ne lui permettroit pas d'acquitter de cette manière tous ſes billets de caiſſe à la ſeule volonté des porteurs. La banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre par la protection que lui accorde la Nation entière, a cependant eu des momens de criſe où elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes payemens en argent, & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre on verroit avec une indignation générale toute manœuvre qui annonceroit un deſſein d'embarraſſer la banque, un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſitôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats qu'un plus grand amour de la Patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent. La ſomme d'argent que la Caiſſe d'Eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa caiſſe dans un temps où le numéraire effectif ſemble avoit diſparu, en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore long-temps, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journalière d'eſpèces, ou ſeroit interrompue, ou ſeroit au moins diminuée.

Les billets de caiſſe garantis par un Décret national, les billets de caiſſe remburſables avec certitude en 1791, ne ſeroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converſion en argent ſeroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceſſaire d'en ſoutenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens ſoit en y attachant un intérêt, ou ſimplement un tirage de primes, & le bas prix auquel reviendroit à l'Etat l'avance de 170 millions, faite par la Banque Nationale, permettroit de faire un ſacrifice momentané, s'il devenoit indiſpenſable, pour encourager la circulation des billets de caiſſe: un ſacrifice également paſſager pourroit de même être propoſé pour exciter l'acquiſition des nouvelles actions; mais il eſt inutile, & ſeroit peut-être diſconvenable en ce moment de traiter à l'avance toutes ces hypothèſes, & de donner ainſi de la réalité à des ſuppoſitions encore vagues. Un tirage de primes fort ſimple, & le plus attrayant qu'il ſeroit poſſible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable; ce ſeroit le ſacrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le payement des billets de caiſſe en argent comptant, & à bureau ouvert, ſeroit ſolidement établi; & juſques à cette époque un tel ſacrifice même ne ſeroit pas

néceſſaire, ſi, à l'aide d'un ſentiment national & patriotique, on vouloit, d'un commun accord, ſoutenir dans le Royaume, ou dans les principales villes de commerce, la circulation des billets de caiſſe.

Au reſte, même en ſupoſant la Banque Nationale une fois munie d'un capital en numéraire effectif, proportionné à ſes billets de caiſſe en circulation, il ne faut pas ſe diſſimuler que des circonſtances pareilles à celles où nous ſommes, rendroient abſolument néceſſaire, l'établiſſement d'une règle ou d'une meſure dans la diſtribution de cet argent; & je ferai remarquer, à cette occaſion, qu'il ſeroit important d'inviter les Adminiſtrateurs ou Commiſſaires de la Caiſſe d'Eſcompte, à prendre en conſidération les inconvéniens attachés à la forme adoptée dans ce moment pour la répartition journalière d'une certaine quantité d'argent aux porteurs de billets de Caiſſe; il en réſulte un déſordre qu'il ſeroit eſſentiel de prévenir, & l'on a malheureuſement lieu de croire que, dans le nombre des perſonnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caiſſe d'Eſcompte, pluſieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarraſſant, tout devient pénible ſans doute, quand le malheur des circonſtances a détourné les affaires d'argent de leur

cours régulier, mais il ne faut pas se lasser de lutter contre les difficultés; il n'en est aucune au-dessus des moyens qui naîtroient d'une volonté commune, & il ne faudroit qu'un pareil secours pour abréger le passage entre l'état premier de la Banque Nationale & sa consistance parfaite. Enfin, si nous avons besoin de soutenir, d'animer nos espérances, considérons que cette affaire publique achevée, tout sera dans le plus grand ordre pour les Finances.

Il n'y a plus d'incertitude raisonnable sur l'établissement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifesté les moyens, & vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caisse d'Amortissement, susceptible d'un accroissement graduel; & fût-elle petite à son début, elle suffiroit, en n'empruntant plus, pour élever sensiblement le prix des fonds publics. Ce sera l'objet d'un second Mémoire, où l'arrangement final des finances sera traité. Mes idées sont arrêtées à cet égard; mais j'attends, pour vous en rendre compte, que l'on sache positivement le résultat des économies que vous avez exigées du Département de la Guerre. Je crois aussi que, pour ne rien faire à la légère, il est important de réunir quelques notions plus certaines sur le produit de la contribution des

Privilégiés, & sur vos projets, relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face nouvelle, dès que trois grandes dispositions, de votre part, seront décisivement terminées.

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenses fixes, cette condition essentielle d'une confiance durable.

L'établissement solide des Administrations Provinciales, cet aide si puissant pour tout, & pour les Finances, & pour le bonheur des Peuples, & pour la liberté publique.

La restauration, l'affermissement d'un Pouvoir exécutif, qui assure l'obéissance aux Loix, & qui captive ce respect, si nécessaire pour maintenir, sans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un si vaste Royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes bases, sous la précieuse sauve-garde des Assemblées Nationales; mais comme au milieu de la confusion des Finances toutes les idées s'égarent, toutes les espérances s'affoiblissent, il étoit essentiel de se défendre du désordre dont nous sommes menacés; il étoit pressant de s'assurer des 170 millions absolument nécessaires, & pour répondre aux besoins de cette année, & pour préparer le service de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus

de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains de l'Etat. Ce plan, très-difficile, vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé, comme une reſſource additionnelle, le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu à cette année, & l'année prochaine, ſur la contribution patriotique. Je vous propoſerois d'employer les premières rentrées à groſſir les fonds deſtinés aujourd'hui au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avant le premier Janvier prochain les ſix derniers mois 1788 fuſſent entièrement acquittés, & qu'enſuite on ne laiſsât plus d'arrérages d'un ſémeſtre ſur l'autre. Il faudroit, en ce moment, 35 millions d'extraordinaire pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord penſé à prendre tout de ſuite cette ſomme ſur le ſecours extraordinaire de 170 millions, qui ſeroit procuré par la Banque Nationale ; mais il eſt convenable de ne pas mettre en circulation à la fois une trop grande ſomme de billets de Caiſſe, & il importe auſſi, au milieu de tant de circonſtances contraires, de ne ſoumettre à aucun haſard la ponctualité du ſervice courant. Au reſte, on jugera ſûrement, avant peu, de l'étendue de la Contribution patriotique de Paris, &, ſelon toute apparence, les rentiers ne perdront rien aux diſpoſitions de prudence que je vous propoſe.

Il y aura encore en ressource le produit d'une grande partie de l'emprunt de 80 millions, puisque la somme non distribuée en ce moment se monte à 48 millions ; mais vous savez, Messieurs, que la moitié est payable en effets dont le remboursement est suspendu.

On pourra faire aussi quelqu'usage de la créance sur les Américains ; l'on est en pour-parler d'un commencement de prêt sur ce gage, & il vous en sera donné connoissance, lorsque les négociations commencées auront acquis plus de consistance. C'est de Hollande qu'on donne quelques espérances de réussite, & si vous faites attention, Messieurs, à la défaveur des changes, occasionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos besoins au-dehors & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquitter cette dette, vous sentirez de quelle importance il seroit pour l'Etat de trouver à faire quelques emprunts dans l'Etranger, & je prévois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque nationale.

Enfin, Messieurs, vous aurez toujours devant vous la perspective de l'extinction graduelle de 105 millions de rentes viagères, & toutes les autres améliorations que les lumières réunies d'une Nation pourront procurer, à mesure que cette Nation prendra possession par l'expérience

de toutes les connoiſſances relatives à l'Adminiſtration, & à meſure que la baiſſe de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles reſſources.

Il me reſte à répondre à une objection générale, après avoir déjà diſcuté celles qui étoient relatives aux diſpoſitions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caiſſe-d'Eſcompte eſt altérée ; elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de ſon pouvoir de prévenir : mais il ſuffit qu'elle ait ſouffert dans ſon crédit, pour qu'on doive déſirer de détruire cet établiſſement & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection : 1°. que le crédit de la Caiſſe-d'Eſcompte, tel qu'il exiſte aujourd'hui, crédit d'habitude en partie n'eſt pas moins encore très-conſidérable ; 2°. que le nom de *Banque nationale*, ſubſtitué à celui de Caiſſe-d'Eſcompte, l'augmentation du nombre des actions, l'accroiſſement du nombre des Adminiſtrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les Gérans actuels par le réſultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui feront apportés aux ſtatuts conſtitutionnels & à toutes les diſpoſitions intérieures de l'établiſſement, enfin la ſurveillance aſſurée à des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée Nationale ; toutes ces circonſtances

feroient véritablement de la Caiffe-d'Efcompte un établiffement nouveau : on ne pourroit aller plus loin qu'en rembourfant les anciennes actions & en en créant de nouvelles ; mais des actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite, & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer fur perfonne la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux propriétaires de ces actions.

Il ne feroit pas aifé, d'ailleurs, de rembourfer 70 millions dus par le Roi à ces Actionnaires, fi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, fe montrer jufte envers eux ; & cette difficulté deviendroit encore plus grande, fi l'on propofoit de détruire en entier la Caiffe-d'Efcompte fans aucun remplacement ; car il faudroit non-feulement rembourfer d'une manière quelconque le dépôt de 70 millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter tous les engagemens du Tréfor Royal envers la Caiffe-d'Efcompte, & qui font partie du gage des billets de caiffe : enfin, foit pour une telle dépenfe, foit pour affurer en entier le fervice de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un fecours d'une grande étendue, & que l'état préfent du crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue que par le malheur des circonftances, il y a deux difficultés

à vaincre à-la-fois, l'embarras de la Caiſſe-d'Eſcompte, & la néceſſité d'un ſecours conſidérable pour les finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mots les réſultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un ſecours de 170 millions abſolument néceſſaire feroit procuré.

Il ne coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le rembourſement de ces 170 millions, la Banque nationale ſe chargeroit du ſervice des anticipations, pareillement à trois pour cent d'intérêt ſans aucune rétribution, & il en coûte aujourd'hui plus de ſix pour les mêmes négociations.

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquième ſur l'intérêt dont il eſt grevé envers les Actionnaires, en raiſon de leur dépôt de 70 millions fait en 1787; ainſi ſes charges annuelles ſeroient diminuées par cette condition de 700 mille livres par an.

Le commerce, la banque & les entrepriſes utiles recevroient de nouveaux ſecours par l'accroiſſement de fonds qu'on pourroit deſtiner à l'eſcompte des billets ou des lettres-de-change.

Un établiſſement public qui a rendu de grands ſervices aux finances, ſeroit maintenu; & ſes

intéreſſés, qui réuniſſent entr'eux un capital de cent millions, confié preſqu'en entier à l'Etat, n'auroient à ſe plaindre d'aucune injuſtice.

Ces avantages ſeroient achetés par les inconvéniens inſéparables d'un accroiſſement de billets de caiſſe, dont le rembourſement en argent à la volonté des porteurs n'auroit pas lieu tout de ſuite, & qui devroit cependant être reçu légalement dans beaucoup de paiemens.

Mais ces inconvéniens ſeroient affoiblis :

1°. Par la garantie nationale donnée à ces billets.

2°. Par les limites appoſées à leur ſomme totale.

3°. Par l'aſſignat formel deſtiné au rembourſement de l'avance de la Caiſſe-d'Eſcompte à une époque extrêmement rapprochée.

4°. Par les diverſes précautions priſes pour accélerer le moment où l'on pourroit payer en eſpèces, & à bureau ouvert, tous les billets de la caiſſe en circulation.

4°. Par la propoſition qui vous eſt faite d'en ſoutenir, juſqu'à ce moment-là, le crédit, en y attachant un intérêt ou une loterie de primes, ſi cet encouragement devenoit néceſſaire.

Enfin à tous ces moyens efficaces, il pourra s'en joindre d'autres par la réunion de vos lumières ; & quand je n'aurois fait que préſenter avec un peu de clarté les points de difficulté, autour deſquels

chacun peut diriger ſes réflexions, je ne croirois pas la peine que j'ai priſe abſolument inutile.

Vous penſerez sûrement, Meſſieurs, que ce mémoire doit être communiqué à MM. les Actionnaires de la Caiſſe d'eſcompte, puiſqu'on ne peut traiter ſans eux de leurs intérêts & de leur propriété. Vous trouverez d'ailleurs, dans leur Aſſemblée générale, une réunion de lumières dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui eſt aujourd'hui ſoumiſe à votre conſidération ; & attachés comme ils le ſont à la choſe publique par pluſieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotiſme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections eſſentielles qui ont pu m'échapper, ſoit pour les diſcuter enſuite, ſoit pour être éclairé par elles ; on peut s'en fier aux lumières préſentes & à l'activité ordinaire de la cenſure, que rien ne ſera négligé. Je crois la critique facile, puiſqu'à mes propres yeux tout ſe reſſent dans ce projet de la déſolante contrariété des circonſtances ; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conſéquences, & ſeul je ſuis confident de ce qu'il m'en coûte de peine pour vous propoſer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'adminiſtration, dont l'obſervation ſévère m'a ſeule attaché juſques à préſent au maniement des affaires publiques. Auſſi je crois

me soumettre à l'un des plus grands sacrifices, en soignant même à ce prix l'intérêt de l'Etat.

Je demande cependant, Messieurs, qu'après avoir fait part sans aucune réserve de toutes mes réflexions, on considère leur résultat comme une simple opinion, comme une simple préférence de ma part. Examinez, approfondissez par vous-mêmes une si importante question; aidez-vous, je vous prie, de la comparaison & des lumières de tous ceux que vous jugerez à propos de consulter, car je n'accepterois point que vous vous en rapportassiez à moi par un sentiment de confiance; je n'ai point décliné cette forme pour la contribution patriotique, parce que tout étoit simple dans une pareille affaire; mais quand il s'agit d'une disposition aussi grave que compliquée, d'une disposition susceptible d'interprétations diverses; enfin quand toutes sortes de motifs, toutes sortes d'intérêts & de passions viennent se mêler à présent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas rester seul à répondre du succès ou des événemens: c'est assez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux; c'est assez d'user toutes les facultés de sa pensée, toute la puissance de son ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout genre, dont j'apperçois à chaque instant le spectacle autour de la grande

administration qui m'est confiée ; c'est assez, je le puis dire, d'aller en dépérissant sous l'immense fardeau dont je suis chargé, & de le soutenir sans un moment de relâche, sans une minute de distraction ; enfin c'est assez d'avoir à se livrer à tant de peines par la seule loi d'un dévouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il est de toute justice, Messieurs, que vous vous associez à cette tâche, & que vous le fassiez, comme je vous en prie, simplement & généreusement, & de la manière qui convient aux Représentans d'une grande Nation, près desquels on ne verroit jamais aborder, sans douleur, aucune considération, aucune politique particulière, tant est superbe, auguste & supérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous rassemble.

Pardonnez, Messieurs, si en vous parlant d'affaires, j'y mêle souvent les sentimens de mon cœur; elles seroient insupportables ces affaires, si rien de moral, si rien de sensible ne pouvoit s'y réunir : & quel Citoyen ne seroit animé, quel homme ne seroit agrandi par la contemplation du but auquel vous désirez d'arriver; vous ne rejetterez donc point l'hommage que l'on se plaît à vous rendre de ses sentimens, de ses vœux & de ses pensées, & ce seroit avec peine que je me soumettrois, si vous le vouliez, au sacrifice de tous les mouvemens

de

de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir, en tout temps, le langage de la ſimple raiſon; mais cette raiſon n'eſt jamais complète lorſque le ſentiment en eſt abſolument ſéparé, parce que lui ſeul peut recueillir une infinité de vues qui échappent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'eſprit.

440